



Direction : M. Dominique DEBOSSCHERE

Rue Félix Eloy, 6 à 7060 Soignies

Tél et Fax 067/333408

Internet : www.stvincent.be

Mail : dir.godimont@stvincent.be

Implantation : Rue Godimont, 3 à 7063 Neufvilles

Tél/fax : 067/33.91.63

***Bienvenue à
l'école
Saint-Vincent***

Renseignements pratiques

1. Heures d'ouverture :

L'école est ouverte de 7h00 à 18h00.

2. Horaires des cours :

L'avant-midi : 8h25 à 12h10

L'après-midi : 13h30 à 15h10

3. La garderie :

Elle est ouverte de 7h00 à 8h00 et de 15h30 à 18h00.
(jusque 12h30 le mercredi).

Une étude (gérée par les enseignants) est possible de la troisième à la sixième primaire de 15H30 à 16H30 sauf le vendredi.

La participation aux frais par famille est de :

- 1 € le matin de 7 h à 7 h 15.
- 1 € le matin de 7 h 15 à 7 h 30.
- gratuite à partir de 7 h 30.
- 1 € le soir dès 15 h 30.
- 1 € le soir à partir de 16 h 30.

5. Les prix : (sous réserve de modification)

Potage : 0,25 € (maternelles)

Repas chauds (sauf le vendredi) : 4 € en maternelle et 5.5 € en primaire, à décommander la veille en cas d'absence ou de maladie.

Piscine 1^{ère} à 6^{ème} primaires à Soignies : 7,5 €/leçon (bonnet, entrée, car)

Journal de classe, fournitures classiques : gratuites jusqu'en 3^{ème} primaire.

6. Les comptes :

Facturation établie chaque fin de mois (dernier vendredi), à payer pour le 10 du mois suivant.

7. Sport :

Natation : 1 semaine sur 2 à la piscine de Soignies (maillot, essuie) dans un sac approprié (le bonnet est fourni par l'école).

Gymnastique : toutes les semaines : tee-shirt blanc (neutre) à manches courtes, short noir ou bleu marine (neutre), chaussures de sport (qui ne servent que pour la gymnastique). Le tout dans un sac nommé.

Organisation

➤ **Structure**

L'école Saint-Vincent de Neufvilles comprend une section maternelle et une section primaire.

La section maternelle compte 3 classes. Les enfants peuvent y entrer à partir de 2 ans et demi accomplis. Une puéricultrice est présente sur le site.

La section primaire compte 6 classes qui bénéficient de l'appui d'un enseignant supplémentaire permettant un meilleur suivi des enfants (4 périodes de co-enseignement par classe en 1^{ère} et 2^{ème} primaires).

L'école comprend une cour intérieure, un préau et une plaine de jeux pour les plus petits. Les enfants bénéficient des installations sportives du Centre Reine Fabiola et peuvent accéder à la bibliothèque.

➤ **Les plus de l'école**

- ✓ Classes de forêt et de mer (1 an sur 2) de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaires.
- ✓ Initiation à l'informatique, Internet, TBI.
- ✓ Ambiance familiale où chaque enfant est accueilli, écouté, guidé et s'épanouit dans un climat serein.
- ✓ Une association de parents active.
- ✓ **Et surtout...** une équipe dynamique pratiquant des méthodes actives axées sur la construction des savoirs et le développement des compétences.

➤ **La direction**

Monsieur le directeur est présent (sauf imprévu) dans l'implantation chaque mercredi matin.

Un rendez-vous peut également être fixé à un autre moment (à Neufvilles ou à Soignies)

➤ **Administratif**

Pour un dossier complet, les documents suivants doivent être complétés et remis à l'école :

- ✓ La fiche d'inscription.
- ✓ Une composition de ménage récente (administration communale <https://soignies.be> ou <https://mondossier.rrn.fgov.be>).

Recommandations

- Les enfants ont tendance à abandonner leurs manteaux, pulls, bonnets, cartables ou sacs divers un peu partout. Un objet marqué retrouvera facilement le chemin vers son propriétaire.
- Evitez que votre enfant ne vienne à l'école avec des objets de valeur (jeux, bijoux, ...). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets. Les jeux électroniques, radios, gsm, ... sont, quant à eux, strictement interdits, et donc automatiquement confisqués. Il en va de même en ce qui concerne les armes réelles ou fictives, les couteaux de poche, ...
- Pour les enfants en âge d'obligation scolaire, une absence de plus de 2 jours doit obligatoirement être couverte par un certificat médical, faute de quoi elle sera considérée comme illégale et dénoncée à l'administration. Une absence d'un ou deux jour(s) doit, quant à elle, être justifiée par un mot des parents. L'école met à votre disposition des cartes d'absence (conseillées par la vérification). Celle-ci met aussi l'accent sur les mots d'excuses parentaux trop fréquents !

Et surtout...

En cas de problème, n'hésitez jamais à prendre contact pour demander une explication, exprimer votre mécontentement ou votre inquiétude.

Ensemble, il est toujours possible de trouver une solution.